



Promotion de la santé mentale

Programme cantonal de promotion de la santé mentale

Identité visuelle créée

Le Service cantonal de la santé publique a décidé de joindre un logo au programme cantonal de promotion de la santé mentale et de lui donner ainsi une identité visuelle. Pour ce faire, un concours de dessin a été proposé aux membres de l'Association Neuchâteloise d'Accueil et d'Action Psychiatrique (ANAAP). Le logo gagnant est aujourd'hui présenté, à la suite de la tenue de la Journée mondiale de la santé mentale le 10 octobre 2010.

Le programme de promotion de la santé mentale a été initié en 2009, suite à l'adoption en avril du plan directeur du Conseil d'Etat neuchâtelois en matière de promotion et prévention de la santé. L'une des priorités de ce plan directeur mentionne l'amélioration de la santé mentale.

Le programme a débuté par une enquête destinée à inventorier les besoins prioritaires en matière de santé mentale dans le canton. Des séances et ateliers ont ensuite été organisés, réunissant plusieurs dizaines de professionnels des milieux de la santé, du social et des services de l'Etat concernés. Ces étapes ont permis de définir les domaines d'interventions et action prioritaires à entreprendre.

Le Service cantonal de la santé publique saisit l'occasion de cette semaine, qui suit la Journée mondiale de la santé mentale qui s'est tenue le 10 octobre, pour présenter au public le logo gagnant du concours et réaffirmer l'engagement du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale pour la santé mentale.

Ce logo est issu d'un concours de dessin qui a été proposé aux membres de l'ANAAP. Il annonce la poursuite des travaux dans le canton, toujours en partenariat avec les professionnels des services, institutions et associations concernés et avec l'appui de la Commission de psychiatrie.

Pour de plus amples renseignements:

**Claude-François Robert, médecin cantonal, Service de la santé publique,
tél. 032 889 62 00.**

Neuchâtel, le 13 octobre 2010